



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question écrite n° 52219

Texte de la question

M. Pierre Frogier attire l'attention de Mme la ministre de l'outre-mer sur l'importance des exportations de produits calédoniens vers l'Union européenne, et tout spécialement les produits d'aquaculture et de viande de gibier d'élevage. Avec l'appui de l'État, la Nouvelle-Calédonie a obtenu l'autorisation d'exporter vers l'Union européenne des crevettes d'aquaculture et de la viande de cerf. On constate un intérêt croissant de nombreux consommateurs européens pour des produits nouveaux tropicaux, cultivés de façon traditionnelle tout en étant en conformité avec les normes sanitaires européennes. Toutefois, la commercialisation de ces produits souffre du coût élevé du fret aérien. Aussi, il lui demande si une étude ne pourrait pas être menée en liaison avec le ministère de l'agriculture pour examiner dans quelle mesure ces produits pourraient bénéficier de mesures d'accompagnement et de soutien.

Texte de la réponse

Le ministère de l'outre-mer, grâce au Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES chapitre 68-90, art. 10), soutient chaque année un important programme de recherches et d'investissements en consacrant une enveloppe d'environ 300 000 EUR pour les collectivités de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Depuis 2003, le ministère renforce la dimension économique du champ d'analyse des études programmées. A ce titre, une étude sur les mesures destinées à favoriser les exportations de produits d'aquaculture et de gibier d'élevage à destination de l'Union européenne pourrait s'inscrire dans le cadre de l'appel à projet lancé chaque année à l'initiative du ministère de l'outre-mer. En outre, le ministère de l'outre-mer est prêt à examiner avec le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité, les conditions dans lesquelles ces produits pourraient bénéficier de mesures d'accompagnement et de soutien. Au vu du résultat de l'étude ci-dessus, il appartiendra aux professionnels concernés de faire des propositions aux services du Haut-Commissaire.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Frogier](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52219

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9373

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2240